

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **TRADE-F-4** |
| **Chef d’unité:**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Damien Levie**  [**Damien.Levie@ec.europa.eu**](mailto:Damien.Levie@ec.europa.eu)  **+32 229 81670**  **1**  **2ème trimestre 2021[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité TRADE.F.4 élabore, négocie et met en œuvre les règles et politiques de l’UE dans les domaines du commerce international, de la haute technologie et de la sécurité en vue de contribuer à la prospérité, à l’autonomie stratégique et à la sécurité à long terme de l’Union européenne. Ces règles et politiques comprennent: le contrôle des exportations de biens à double usage de l’UE et le cadre de l’UE pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l’UE. La mise en œuvre du cadre récemment adopté en matière de filtrage des investissements nécessite une coopération approfondie avec les représentants des États membres ainsi qu’avec d’autres services de la Commission et le SEAE. En conséquence, l’unité gère de nombreuses procédures de consultation complexes, régies par des délais légaux serrés et exigeant une gestion rigoureuse des documents, ainsi que l’administration de nombreux flux de travail parallèles entre les différents outils décisionnels de la Commission (consultation interservices, traduction, procédures écrites).

L’unité sert de point de contact pour la coordination avec d’autres services sur les questions liées à la technologie et au commerce et avec les industries de haute technologie de l’UE (notamment les semi-conducteurs, les équipements aérospatiaux et de télécommunications).

Nous sommes une nouvelle unité de 12 collègues, dont la taille passera à 14 collègues (y compris ce nouveau poste) au cours des six sept prochains mois, afin de refléter l’importance des dossiers dont nous sommes responsables.

Nous disposons d’un poste vacant d’expert national détaché au sein de notre équipe de gestionnaires de dossiers pour les investissements directs étrangers (IDE).

Le poste requiert les tâches suivantes:

* Traiter les cas de filtrage des IDE (réception et analyse des notifications par les États membres, coordination avec les services de la Commission et les États membres de l’UE; Élaboration des avis). Le traitement des dossiers d’IDE nécessite de suivre des procédures strictes dans des délais serrés;
* Contribution aux travaux de la direction générale en ce qui concerne le filtrage des investissements: coordination et rédaction de notes d’information sur les investissements; Les demandes d’information de la société civile et les questions des députés au Parlement européen;
* Suivi de l’évolution des politiques dans certains États membres;
* Participation à des réunions, séminaires et autres manifestations sur le filtrage des investissements et les politiques commerciales et de sécurité;
* Fournir un appui aux autres membres de l’équipe.

Outre ces tâches, le titulaire du poste contribuera, sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, au développement de la politique de l’UE dans le domaine du commerce et de la sécurité.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit, économie, administration des affaires, ingénierie, relations internationales ou administration publique.

Expérience professionnelle

Expérience et/ou connaissance d’une ou de plusieurs des questions suivantes: secteurs industriels et commerciaux; traitement des dossiers en matière de concurrence ou de défense commerciale; questions relatives au commerce et à la sécurité; analyse du renseignement économique; sanctions commerciales.

Une expérience du secteur privé, par exemple analyste économique ou financier, serait un atout.

Très bonnes capacités d’analyse et aptitude à développer de bonnes relations interpersonnelles au sein de la Commission, avec d’autres institutions et d’interlocuteurs de pays tiers.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellentes capacités rédactionnelles et de communication en anglais. La connaissance du français ou de l’allemand et d’une autre troisième langue de l’UE serait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)